

AFFAIRE N° 15.

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC 5ème TRANCHE (1ère PHASE)
- REMPLACEMENT DES LAMPES A LUMIERE MIXTE PAR DES LAMPES A
BALLON FLUORESCENT A VAPEUR DE MERCURE ET COMPLEMENT
- APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme Eclairage Public 1982 la Municipalité a envisagé de poursuivre le remplacement des lampes à lumière mixte par des ballons fluorescente ou à vapeur de sodium H.P. et de compléter l'Eclairage Public des rues par l'installation de luminaires sur les supports E.D.F. et sur des candélabres.

Une 2ème phase de travaux, approuvée par le Conseil Municipal du 26 MARS 1981 est en cours de réalisation.

Le présent projet dont l'étude a été réalisée par les Services Techniques Communaux constitue la 1ère phase. L'opération est estimée à 500 000 Francs et sera financée de la façon suivante :

- Subvention M.I. 1982	100 000,00
- Emprunt C.D.C.	400 000,00
TOTAL.....	500 000,00

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet en cause ;
- de m'autoriser ;
- à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la subvention correspondante ;
- à lancer l'Appel d'Offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'Entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

MODERNISATION ET COMPLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
PAR LAMPES A DECHARGE SODIUM H.P. ET BALLON
FLUORESCENT

PROGRAMME 1982 - 5ème TRANCHE (1ère PHASE)

suivant plan n° 03-07-81

ETAT QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Désignation des ouvrages	Montant T.T.C.
- Rue Fénelon en totalité avec candélabres équipés de lanternes et lampes à ballon, fluorescents de 125 W	147 368,00 F
- RN 1, entre carrefour avec CD 41 et l'entrée du SMA, y compris le carrefour, avec candélabres équipés de lanternes et lampes à vapeur de sodium H.P.	152 122,00 F
- CD 60 de Moufia entre partie basse et Chapelle avec lanternes équipées de lampes à ballons fluorescents de 125 W	13 310,00 F
- Divers points sur la Commune pour remplacement de vieux appareils à lampes "mixtes" par des lanternes avec ballons fluorescents de 125 W montées sur crosses	158 400,00 F
- Divers points sur la Commune pour remplacement de vieux appareils à lampes "mixtes" par des lanternes et lampes à ballon fluorescent de 250 W montées sur crosses	28 800,00 F
TOTAL	500 000,00 F

SAINT-DENIS, le 23 NOVEMBRE 1981

DEPARTEMENT DE LA REUNION
 MAIRIE DE SAINT-DENIS

MODERNISATION ET COMPLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPES A
 DECHARGE SODIUM H.P ET BALLON FLUORESCENT.

PROGRAMME 1982 - 5ème TRANCHE (1ère PHASE)

SUIVANT PLAN N° 03-07-81

ETAT QUANTITATIF ET LIEUX

DESIGNATION DES LIEUX POUR LANTERNES PLACES SUR CONSOLES OU CROSSES ET SUPPORTS EXISTANTS	APPAREILS	APPAREILS
	EN 125 W	EN 250 W
- Place "JEANNE D'ARC" et Bd LACAUSSE		18
- Impasses rue BOIS DE NEFLES et entrée CASTELLON	3	
- Parking face GRAND MARCHÉ	1	
- Route de SAINT-FRANCOIS sur le CD 43	1	
- Région du BRULE	7	
- Région de la MONTAGNE	27	
- Route du BOIS DE NEFLES	1	
- Région de DOMENJOD	6	
- Lotissement des DEUX CANONS	7	
- Lotissement les "ALIZES"	7	
- Lotissement SIDR CAMELIAS	10	
- Lotissement SIDR SOURCE	12	
- Lotissement Cité des LAURIERS	9	
- Région BOIS DE NEFLES (CHATEAU D'EAU)	2	
- Lotissement SIDR CAMELIAS	64	
- Région MONTGAILLARD (partie Haute)	3	
- Cité des LAURIERS - PROVIDENCE	11	
- Rue BOIS DE NEFLES (Tour MAZAGRAN)	2	
- SIDR MOUFIA 1 et 2		9
- MOUFIA (Ecole)	1	
- Chemin LORY LES HAUTS	5	
- Lotissement PIERRE BEGUE	12	
- Ruelle AMELIN	1	
- MOUFIA "TIC - TAC"	1	
- Région de MONTGAILLARD (partie Basse)	4	
- Grand CANAL-BRETAGNE	2	
- Relogement Commune PRIMA	16	
		.../...

DESIGNATION DES LIEUX POUR LANTERNES PLACES SUR CONSOLES OU CROSSES ET SUPPORTS EXISTANTS	APPAREILS	APPAREILS
	EN 125 W	EN 250 W
- Divers disponibles - Divers disponibles	15	13
TOTAUX	240	40

SAINT-DENIS, le 24 NOVEMBRE 1981

Monsieur Marcel HOARAU lit l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les Commissions souhaitent que soit étudié l'intérêt que peuvent présenter les nouveaux appareils apparus sur le marché et ayant pour effet, en faisant varier la tension, de réduire la consommation électrique."

x
x x
ADOPTE A L'UNANIMITE

*Approuvé - St Denis le 15 Février 1982
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé : Richard CULTRIAUX
Pour copie certifiée conforme
Le Chef de Bureau délégué
signé : Jacques LACOSTE*